

Dans un contexte de mobilité en baisse, Cadremploi permet aux entreprises de sécuriser leurs recrutements avec le contrat d'assurance période d'essai



Paris, le 12 mai 2009 - Il y a 1 an, CADREMPLOI, en partenariat avec le cabinet PILLIOT assurances, lançait une offre inédite auprès des candidats leur permettant de limiter les risques financiers liés à une rupture potentielle de leur période d'essai : « Le contrat d'assurance période d'essai ».

Dans un contexte de mobilité décroissante, Cadremploi décide de proposer aujourd'hui une évolution de ce produit, cette fois-ci en permettant aux recruteurs d'assurer la période d'essai des candidats qui se présentent à eux. Un moyen efficace de convaincre et de rassurer !

Mettre le candidat en confiance

Pour les candidats déjà en poste, la précarité inhérente à la période d'essai représente une réelle prise de risque financière et peut être vécue difficilement. En effet, malgré le versement des allocations chômage, la rupture de la période d'essai peut engendrer jusqu'à 40% de pertes des revenus.

Dans un contexte de crise économique qui freine la mobilité des cadres et où certains secteurs peinent à recruter, la compétitivité des entreprises repose néanmoins sur leur capacité à attirer les meilleurs potentiels. Afin de favoriser la mobilité, CADREMPLOI a souhaité proposer une nouvelle formule du contrat d'assurance de la période d'essai, cette fois-ci à destination des entreprises, leur permettant de couvrir une potentielle rupture : un moyen inédit et efficace pour les recruteurs de décider les candidats à rejoindre leur société.

Valoriser son futur collaborateur

La première version de cette offre, à destination uniquement des candidats, leur permettait de choisir d'assurer leur période d'essai pour minimiser les risques d'une rupture potentielle. Elle est proposée aux internautes de CADREMPLOI depuis maintenant 1 an et a rencontré un franc succès puisque ce sont plusieurs milliers d'estimations sur-mesure qui ont été réalisées en ligne (présentation de l'offre destinée aux candidats sur [Cadremploi.fr](http://www.cadremploi.fr/edito/actuet-conseils/boite-a-outils/assurance-periode-dessai.html) : <http://www.cadremploi.fr/edito/actuet-conseils/boite-a-outils/assurance-periode-dessai.html>).

Dans une période économique incertaine, changer d'emploi constitue une prise de risque financière pour les candidats. Les recruteurs, sont confrontés aux réticences de mobilité des candidats déjà en poste, encore plus importantes qu'il y a 1 an.

Pour l'entreprise, cette approche séduisante et innovante, permet aux recruteurs de valoriser leurs futurs collaborateurs par le biais d'un traitement réservé aux profils rares et recherchés. Au-delà de dynamiser l'image de la société, cela permet également de se distinguer en proposant des offres d'emploi « nouvelle formule » plus attractives, plus modernes.

Comment fonctionne l'assurance période d'essai ?

Conçue, de nouveau, avec le cabinet PILLIOT assurances, l'offre « Attirez les candidats : assurez leur période d'essai ! » est une véritable garantie pour les postulants. En effet, ceux-ci peuvent ainsi percevoir un complément de rémunération pendant six, neuf ou douze mois, à condition d'avoir souscrit cette assurance avant le premier jour de leur prise de fonction. Le coût peut varier de 10 % à 50 % d'un salaire net mensuel.

Deux formules existent selon que l'on bénéficie de trois années d'affiliation à l'assurance chômage (Contrat Évolution) ou qu'il y ait eu une interruption de cotisation durant les trois dernières années (Contrat Stratégie).

En cas de rupture de la période d'essai, ces contrats garantissent 100% de la rémunération tant que la personne n'a pas retrouvé un emploi. Ils complètent les allocations chômage ou les remplacent si la personne ne peut en bénéficier. La compagnie d'assurance prenant en charge le risque est l'EQUITE,

marque blanche et filiale à 100% de Generali, 3ème compagnie d'assurance européenne.
En option, une prestation d'outplacement est également proposée, ce afin de retrouver rapidement un poste en rapport avec les prétentions des assurés.

Présentation de l'offre sur Cadremploi.fr, rubrique « Espace Pro / Assurance Période d'essai » :
<http://www.cadremploi.fr/emploi/html?page=528>

A propos de Cadremploi

Cadremploi est le 1er site Emploi privé en France sur les cadres et les dirigeants*. Véritable site média généraliste de recrutement, Cadremploi met tous les moyens en oeuvre pour répondre aux attentes des candidats en leur offrant les services clés d'une recherche d'emploi réussie.

Cadremploi, c'est plus d'1,2 million de CV uniques, 3,6 millions de visites et 30 millions de pages vues par mois (source Xiti, septembre 2008).

Fédérateur de l'ensemble des acteurs du marché, Cadremploi est partenaire de milliers d'entreprises, des cabinets de recrutement et chasseurs de têtes, et de la presse nationale et régionale. Cadremploi est une marque d'Adenclassifieds.

* Source : *Etude Ipsos Média - La France des Cadres Actifs 2008.*

Contacts presse :

Dorothee Touil

Responsable communication Adenclassifieds

Tel: 01.76.63.02.21

dorothee.touil@adenclassifieds.com